

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/10/2024

AUTORISATION AU MAIRE DE SOLLICITER LE VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS « TRANSITION ECOLOGIQUE » AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS-SACLAY POUR LES ANNEES 2024 ET 2025

N° 2024-076

Le Conseil municipal légalement convoqué le 08/10/2024, s'est réuni le 15/10/2024 à 20h05, sous la présidence de Monsieur Olivier THOMAS, Maire de Marcoussis, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Marcoussis.

Etaient présent.e.s sur 29 conseiller.ère.s : 20

M. Olivier Thomas, Mme Sonia Roisin, Mme Emmanuelle Grèze, M. Sylvain Legrand, Mme Sandrine Boète, Mme Catherine Delaitre, Mme Laurence Amichaux, M. Sébastien Bouet, Mme Arlette Bourdelot, Mme Natacha El Hayek, Mme Joane Besse, M. Patrick Mouchelin, Mme Emmanuelle Pic, M. Jérôme Plateau, Mme Hébé Pouchou, Mme Katia Robert-Hautemulle, M. Damien Rousseau, M. Christophe Royer, M. Enzo Sodano, M. Jules Thomas.

20 présent.e.s formant la majorité des membres en exercice.

Absent.e.s excusé.e.s ayant donné procuration : 9

M. Jérôme Cauët à Mme Catherine Delaitre
M. Alexandre Bussière à Mme Katia Robert-Hautemulle
M. Gilles Guillaume à M. Enzo Sodano
M. Frédéric Baby Marinpou à Mme Arlette Bourdelot
Mme Justine Giagnoni à Mme Natacha El Hayek
Mme Laure Gibou à Mme Laurence Amichaux
M. Sébastien Le Ferrec à Mme Sandrine Boète
M. Jean-Marc Payen à M. Jérôme Plateau
Mme Cécile Revoyre à M. Olivier Thomas

Absent.e :

Aucun.

Nombre de votant.e.s : 29

M. Enzo Sodano a été désigné Secrétaire de Séance



Rapporteur : Monsieur Jérôme PLATEAU

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 5216-5 VI ;

VU la délibération n°2024-034 du Conseil communautaire du 7 février 2024 approuvant la création d'un fonds de concours « transition écologique » ;

CONSIDERANT que la communauté d'agglomération Paris-Saclay (CPS) a souhaité soutenir les 27 communes dans leur choix de politique publique axée sur la transition écologique à travers une aide financière en investissement de 8 M € répartie à parts égales entre 2024 et 2025 ;

CONSIDERANT que dans le cadre du programme d'action « Marcoussis 2038 », la commune travaille à un projet de création d'un tiers-lieu répondant à des enjeux de transition écologique à plusieurs niveaux : par le recyclage foncier, l'utilisation de matériaux durables et l'installation de panneaux photovoltaïques ; par la création d'un jardin de 2 000 m² dédié à des activités potagères et à de la sensibilisation environnementale ; par l'implication des habitants dans une démarche participative ; par la mise en place d'espaces collaboratifs et le développement d'activités liées à l'économie circulaire et à la transition écologique ;

CONSIDERANT que la création du tiers-lieu s'inscrit dans la dynamique du quartier du Chêne-Rond, labellisé parmi les « 100 quartiers innovants et écologiques » par la Région Île-de-France ;

CONSIDERANT la volonté de la commune de présenter aux fonds de concours «transition écologique» ce projet de réhabilitation et d'extension de la friche des anciens communs du château du Chêne-Rond pour la création du tiers-lieu ;

CONSIDERANT que la communauté d'agglomération Paris-Saclay (CPS) participe à hauteur de 241 360 € pour les deux années ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE le Maire à solliciter le versement d'un fonds de concours « transition écologique » pour les années 2024 et 2025 au titre de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay.
- AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à cette demande.
- DIT que les crédits seront inscrits au Budget Ville 2024 et 2025
- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité ;

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Le Maire,
Monsieur Olivier THOMAS